

Table des matières

25 PROPOSITIONS POUR L'EUROPE 3-4

Des institutions efficaces : l'Europe, il faut que ça marche !	5
Une Europe qui assume ses responsabilités dans le monde	5-6
Une Europe prospère	7
Une Europe libre, une Europe sûre : une exigence citoyenne ! ...	8-9
L'Europe élargie, une chance pour tous !	9
Les jeunes, citoyens d'Europe	10

25 PROPOSITIONS POUR LA WALLONIE 11-12

Doper l'économie wallonne pour stimuler l'emploi	13
Une fiscalité juste	14
Améliorer la qualité de vie pour tous les Wallons	14-15
Mobilité	15
Santé	16
Pouvoirs locaux	16
Environnement et urbanisme	17
Ruralité et agriculture	17-18

25 PROPOSITIONS POUR BRUXELLES 19-20

Bien vivre à Bruxelles	21
Emploi, économie, commerce, formation, recherche	22
Se loger à Bruxelles	23
Vivre en sécurité à Bruxelles	23-24
Mobilité à Bruxelles	24
Fiscalité	25
Famille	25

Santé	26
Sport	26
Bruxelles culturelle et touristique	26
Bruxelles, cœur de l'Europe	27
Institutionnel	27

25 PROPOSITIONS POUR LA COMMUNAUTE FRANÇAISE 28-29-30

L'école, un espace d'avenir	31-32
Le développement de la recherche scientifique	33
La culture	33
L'audiovisuel	34
L'accueil de la petite enfance	34
La promotion de la santé	35
Le sport	35-36
Aide et protection de la jeunesse	36
Egalité des chances et citoyenneté	37
Les relations internationales	37



Le 13 juin prochain, vous serez appelés à voter pour les élections européennes et régionales. Ce scrutin est atypique; il ne concerne pas le Parlement fédéral ni a fortiori le Gouvernement fédéral.

Ce dernier continue donc à exercer ses compétences notamment en matière de santé, de justice, de défense, de relations internationales, de sécurité ou encore de fiscalité.

Nos Ministres MR, sous la conduite de leur Chef de file Louis MICHEL, poursuivront, avec la détermination qu'on leur connaît et les résultats auxquels ils nous ont habitués, le travail entamé en juillet 2003.

L'objet du présent document est de vous présenter les 100 propositions du Mouvement Réformateur pour l'Europe, la Communauté française, la Région wallonne et la Région bruxelloise.

Sans vouloir être exhaustifs, nous avons choisi 100 propositions car nous souhaitons apporter des réponses très concrètes aux problèmes que les citoyens rencontrent prioritairement dans leur vie quotidienne.

Ces propositions sont nos priorités et nos exigences pour l'après 13 juin 2004. Elles illustrent notre différence, elles nous identifient et, portées par tous nos candidats, elles nous mèneront, ensemble, à la victoire.

Antoine DUQUESNE
Ministre d'Etat
Président du Mouvement
Réformateur

Louis MICHEL
Vice-Premier Ministre
Ministre des Affaires étrangères
Chef de file gouvernemental

25 propositions pour l'Europe



Nos 25 propositions pour l'Europe s'appuient sur un socle solide, marqué par un engagement jamais démenti de notre Mouvement pour promouvoir l'intégration européenne. Depuis 5 ans, Louis MICHEL a imprimé sa marque à la politique européenne de notre pays. La Belgique a retrouvé son rôle de moteur et de pionnier de la construction européenne. Durant la présidence belge de l'Union, nous avons été en première ligne pour insuffler à l'Europe l'élan que les circonstances requéraient. De même, les travaux de la Convention et son projet de Constitution

ont été marqués de l'empreinte de la Belgique, et donc de notre famille politique.

Cet acquis, ce bilan exceptionnel, le MR entend aujourd'hui le valoriser à travers son programme électoral.

Nous avons voulu présenter un projet qui s'inscrit dans la longue tradition de notre famille politique en faveur d'une Union européenne fédérale : une Europe qui répond effectivement et concrètement aux préoccupations de nos concitoyens. Nous formulons ainsi des propositions concrètes en matière de politique économique, de fiscalité, d'agriculture, de sécurité alimentaire, de développement durable, de sécurité et de justice. Nous accordons une place de choix aux jeunes.

Nous voulons des institutions claires et efficaces : une Commission avec un Président élu par les citoyens de l'Union et un Parlement européen aux pouvoirs renforcés.

Nous voulons une Europe qui parle d'une seule voix pour assumer ses responsabilités en matière de défense des droits de l'homme et de la démocratie, et qui redynamise le partenariat transatlantique.

Nous entendons également répondre aux craintes exprimées par nos citoyens, par exemple au sujet de l'élargissement. Notre discours est clair : l'élargissement est une chance pour l'Europe, une chance pour notre pays, à condition de s'y préparer pour le gérer, et non le subir.

DES INSTITUTIONS EFFICACES : L'EUROPE, IL FAUT QUE ÇA MARCHE !

1. Adopter le plus vite possible la Constitution européenne. Elle renforcera le rôle du Parlement européen, seul organe représentant véritablement les citoyens, et celui de la Commission, dont le Président devra être élu directement par les citoyens. La Constitution clarifiera les mécanismes et les procédures européennes afin de rapprocher le citoyen du processus de décision qui le concerne directement.
2. Faciliter le recours aux mécanismes de « coopération renforcée ». Ils doivent permettre aux Etats qui le souhaitent d'aller plus vite et plus loin dans l'intégration européenne.

UNE EUROPE QUI ASSUME SES RESPONSABILITES DANS LE MONDE

3. Créer un poste de Ministre européen des Affaires étrangères. L'Europe doit parler d'une seule voix dans les grandes enceintes internationales et sur les grands enjeux comme la non-prolifération d'armes de destruction massive, les droits de l'homme, la politique africaine ou les conflits internationaux.

4. Œuvrer à une rénovation des relations transatlantiques. Elles seront fondées sur un attachement profond aux valeurs de la démocratie, des droits de l'homme, du respect du droit international et de l'économie de marché. Un partenariat dynamique et franc, couvrant une large gamme de dossiers (la sécurité, l'environnement, le commerce, etc.) doit être établi. Ainsi, les Etats-Unis et l'Union européenne pourront œuvrer, de concert, à un monde plus juste, plus solidaire, plus prospère et plus sûr.
5. Créer une véritable défense européenne. L'Union doit être dotée d'une capacité militaire autonome affectée à des choix stratégiques propres qui n'entrent pas en concurrence avec l'OTAN.
6. Défendre la francophonie. Il s'agit de préserver la langue française au sein des institutions européennes notamment comme langue de travail.

7. Dynamiser les économies des pays membres par une meilleure coordination des politiques économiques et soutenir les grands travaux d'infrastructure de l'Union notamment en matière ferroviaire et fluviale.
8. Renforcer la recherche et le développement en vue d'atteindre 3% du PIB européen et encourager la création d'entreprises novatrices.
9. Assurer l'avenir du monde agricole. La Politique agricole commune doit bénéficier d'un budget permettant de répondre aux attentes légitimes du monde agricole, notamment par le maintien d'une politique de gestion des marchés. Au sein de l'organisation mondiale du commerce, l'Union européenne devra contribuer à une libéralisation raisonnable des marchés, mais qui reconnaît les spécificités de l'agriculture.
10. Diminuer, au niveau européen, les taux de TVA pour les biens culturels et sportifs ainsi que pour les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre comme l'Horeca et la construction.
11. Informer correctement le consommateur.
En matière alimentaire notamment, le citoyen doit pouvoir décider d'acheter ou non en toute connaissance de cause. Cela permettra également de promouvoir nos produits de qualité en valorisant les « appellations d'origine contrôlées », les labels et les produits du terroir.

12. Promouvoir une politique de développement durable au niveau européen, visant notamment à une réduction de la consommation d'énergie et à la mise en œuvre effective du Protocole de Kyoto.

UNE EUROPE LIBRE, UNE EUROPE SURE : UNE EXIGENCE CITOYENNE !

13. Maîtriser l'immigration clandestine et lutter énergiquement contre le trafic d'êtres humains par une politique commune et intégrée aux frontières extérieures de l'Union (« corps européen de gardes frontières »).
14. Harmoniser rapidement les règles et les procédures relatives à l'octroi du statut de réfugié.
15. Réaliser l'espace de liberté, de sécurité et de justice. Une politique criminelle européenne doit voir le jour. Elle sera basée sur des définitions communes des délits et des peines (terrorisme, cybercriminalité, trafic de stupéfiants et criminalité organisée) et fondée sur une coopération approfondie par l'instauration, notamment, d'un Parquet européen.
16. Renforcer la coopération opérationnelle entre services de police par la multiplication d'exercices communs, la mise en place d'une formation commune et la constitution d'équipes mixtes, notamment aux frontières.

17. Mener une lutte sans merci contre le terrorisme notamment en mettant en œuvre un système performant d'échanges d'informations entre les services de police (via Europol), d'une part, et entre les services de renseignements, d'autre part.
18. Créer un Centre européen de Contrôle et de Prévention des maladies dont l'incidence dépasse nos frontières.
19. Mettre en place une force européenne de protection civile (« casques verts ») capable de réagir aux grandes catastrophes dont les effets s'étendent au-delà des frontières nationales.

L'EUROPE ELARGIE, UNE CHANCE POUR TOUS

20. Mener à bien l'élargissement dans le respect de nos valeurs fondamentales, pour réconcilier l'Europe avec elle-même : l'Etat de droit, la liberté et les droits de l'homme.
21. Aider et soutenir les entreprises à saisir les nouveaux débouchés que leur offre l'élargissement et préserver, en matière économique et sociale, une vision commune de l'avenir de l'Union, réconciliant les exigences d'une vraie politique sociale et les conditions d'une saine concurrence.

LES JEUNES, CITOYENS D'EUROPE

22. Promouvoir la rencontre et l'échange entre les jeunes par l'apprentissage des langues et par la mise en place de programmes de cours d'été intereuropéens.
23. Favoriser la mobilité des étudiants en créant une banque de données permettant d'échanger des « kots », via internet.
24. Etendre le service de la carte jeune européenne et instituer un statut du jeune volontaire européen.
25. Encourager la dimension européenne dans la formation des enseignants et des éducateurs par des synergies entre établissements d'enseignement supérieur pédagogique.

25 propositions pour la Wallonie



Grâce à notre travail depuis 5 ans, la Wallonie est désormais une Région qui avance. Une occasion historique s'y présente en effet: celle de renouer avec un taux de croissance plus élevé que la Flandre.

Les problèmes des Wallons sont très concrets et nos propositions sont, par conséquent, simples mais efficaces.

Le projet libéral pour la Wallonie vise à accroître encore et toujours le nombre d'entreprises viables et prospères sur le territoire, tant il est certain qu'il ne sert à rien de parler de création de richesse et d'emplois si nous ne créons pas préalablement le terrain propice à cette expansion.

Ces mesures volontaristes, nous les avons élaborées dans le but de faciliter la vie et l'épanouissement de nos entreprises et de nos citoyens, de développer la culture de l'innovation et du goût d'entreprendre, de libérer les forces vives de la société wallonne par une fiscalité plus juste, de promouvoir la Wallonie comme une terre

d'accueil pour les investissements mais également comme but de villégiature touristique. A cet égard, la collaboration de la Wallonie et de la Région bruxelloise est un exemple significatif de l'opportunité d'une étroite coopération.

Une économie saine dans un environnement encore plus sain, plus propre et plus sécurisé: voilà également un cheval de bataille que nous vous proposons d'enfourcher dans cette campagne. Assurer à tous les Wallons un logement décent et un accès plus facile à la propriété; réhumaniser les quartiers par la défense des petits commerçants, des professions libérales et des emplois de proximité; permettre à chacun et notamment aux agriculteurs de vivre de leur travail dans la dignité; minimiser les désagréments occasionnés par les travaux de voirie aux commerçants et aux riverains, ou encore lutter contre les dépôts clandestins d'immondice participent du même souci: la qualité de vie quotidienne de chacun en Wallonie !

Nous voulons aussi simplifier la vie des Wallons. Sur le plan institutionnel, nous leur proposons de pouvoir désigner directement leur bourgmestre pour clarifier radicalement les choix politiques opérés dans les communes et, en cela, contribuer à la réconciliation du citoyen et du monde politique. Dans les administrations publiques, qu'elles soient régionales ou locales, nous entendons poursuivre l'effort de simplification et d'accélération des procédures de traitement des dossiers, notamment en nous fondant sur les techniques d'e-gouvernement.

Nous souhaitons une fonction publique dynamique, au service du citoyen et composée de fonctionnaires recrutés sur base de leur qualité.

DOPER L'ECONOMIE WALLONNE POUR STIMULER L'EMPLOI

1. Favoriser la création d'entreprises, notamment en insufflant le goût d'entreprendre aux jeunes en les formant davantage au métier d'entrepreneur. Stimuler la volonté de se lancer dans une activité indépendante ou commerçante auprès des femmes.
2. Faciliter et accélérer l'accès des entreprises et des starters au financement par la mise en place, notamment, de micro-crédits et de bourses de pré-activité à destination des indépendants et des PME.
3. Encourager les entreprises à s'ouvrir vers les marchés extérieurs en renforçant le rôle de la SOFINEX dans le financement des exportations wallonnes.
4. Assainir les friches et les sites désaffectés afin d'y implanter des pôles de développement économique et améliorer la qualité et la quantité des services offerts aux entreprises dans les zonings.
5. Valoriser l'image de la Wallonie afin de renforcer notre position en tant que destination touristique.
6. Promouvoir la société de la connaissance en concentrant encore davantage de moyens publics et privés pour la recherche et l'innovation.
7. Faire prendre conscience à l'administration des problèmes concrets rencontrés par les entreprises et les citoyens par la promotion des échanges et de la mobilité entre fonctionnaires et employés du secteur privé.

UNE FISCALITE JUSTE

8. Poursuivre la réduction de la redevance radio-télévision jusqu'à sa suppression.
9. Réduire les droits de succession pour les particuliers et faciliter la transmission des entreprises par l'application de taux réduits pour la remise-reprise d'activités.
10. Plafonner les impôts communaux par un texte ayant force de loi afin de garantir la continuité de la politique de paix fiscale au niveau local.
11. Garantir l'accès à une énergie de qualité à un prix concurrentiel en limitant notamment les redevances publiques sur le transport et la distribution de l'électricité et en garantissant une saine concurrence au sein du secteur.

AMELIORER LA QUALITE DE VIE POUR TOUS LES WALLONS

12. Permettre aux locataires de logements sociaux de devenir propriétaires de leur logement par l'instauration d'un système de leasing immobilier.
13. Mieux coordonner les travaux de voiries afin de réduire au strict minimum les nuisances pour les utilisateurs, les commerçants et les riverains.

14. Permettre l'accès des infrastructures scolaires, tant sportives que culturelles ou relevant du secteur public, à tous les Wallons dans des horaires élargis.
15. Rendre à la ville son attractivité comme lieu de vie en y assurant propreté et sécurité pour ses habitants, en modérant la fiscalité immobilière, en favorisant l'attractivité des centres urbains, en multipliant l'offre de services culturels et sociaux et en luttant contre les incivilités.

MOBILITE

16. Investir massivement dans les axes de transports fluviaux et ferrés : particulièrement dans le maillage du Brabant wallon par le RER vers Bruxelles et pour la construction ou la modernisation de la nouvelle dorsale wallonne Tournai-Eupen via Mons, Charleroi, Namur et Liège. Améliorer l'offre de transports publics dans les zones rurales en généralisant notamment les systèmes de type « Telbus » et « Rapido-bus ».

SANTE

17. Créer un guichet unique pour les personnes âgées afin de faciliter leurs démarches pour l'obtention d'un service tel que l'aide familiale, les soins à domicile, les services repas, l'accompagnement des familles notamment pour toutes les maladies liées à l'âge et garantir leur liberté de choix tant pour ce qui concerne les prestataires de soins que pour les institutions.
18. Améliorer les conditions de travail dans les entreprises de travail adapté (ETA) et multiplier les « Services d'accompagnement » des personnes handicapées dans la recherche d'un emploi.

POUVOIRS LOCAUX

19. Permettre aux citoyens d'élire directement leur Bourgmestre.
20. Poursuivre la simplification administrative dans les communes par la généralisation de la mise en ligne des formulaires administratifs et des informations sur la vie locale.
21. Développer et renforcer les métiers de proximité (stewards urbains, gardiens de parc, télé-surveillance, etc.) afin de mieux lutter contre l'insécurité et le sentiment d'insécurité.

22. Garantir des services de qualité au public en matière d'eau et de déchets à un coût maîtrisé; finaliser l'indispensable réseau de stations d'épuration, investir dans les centres de traitement et de recyclage de déchets et lutter contre les dépôts clandestins d'immondices.
23. Dynamiser l'intégration de l'urbanisme et de l'architecture contemporaine dans toute réhabilitation ou extension des tissus bâtis; mettre en place une politique de qualité architecturale des implantations publiques.

24. Préserver la rentabilité des exploitations de type familial par la promotion de la diversification des activités et des productions agricoles, par la simplification administrative et la revalorisation de la profession. Garantir aux agriculteurs l'accès à la terre en réduisant les impôts fonciers tels que les droits de succession et d'enregistrement liés à la transmission des terres agricoles lorsqu'il est acquis que l'activité agricole y sera reconduite.

25. Rencontrer la spécificité des problèmes des zones rurales, développer une politique de redéploiement agricole et forestier intégrant la protection de l'environnement et mener une politique en matière de chasse, de forêt et de pêche respectueuse des équilibres naturels où le chasseur, le pêcheur et le promeneur sont pris en considération.

25 propositions pour Bruxelles



Beaucoup a été fait depuis que nous sommes au Gouvernement de la Région bruxelloise.

La Région bruxelloise est importante car elle est le lieu de rencontre des Francophones; elle est la capitale de l'Europe; elle est la capitale du pays; elle collabore activement avec la Wallonie.

Nous avons voulu présenter un projet qui répond aux préoccupations quotidiennes du Bruxellois et nos priorités consisteront à renforcer les atouts de la Région bruxelloise par des politiques proches du citoyen.

Nous formulons donc des propositions concrètes en matière d'emploi pour repositionner Bruxelles dans une véritable dynamique de croissance économique mais aussi en matière de logement. L'accès à la propriété est une des priorités du Mouvement qui permettra d'une part, d'éviter l'exode des Bruxellois et, d'autre part, renforcera le sentiment d'identification à sa Région.

Nous voulons poursuivre également les efforts entrepris en matière de simplification administrative pour le citoyen et pour les entreprises.

La sécurité reste évidemment un pilier important pour garantir un meilleur cadre de vie au Bruxellois et nous entendons tout mettre en œuvre sur le plan de la prévention dès lors que ce volet relève de la compétence régionale.

Une place de choix est également accordée à la famille, au sport, à la santé et à la propreté.

Le Mouvement veut une Région où les jeunes et les moins jeunes se sentent bien, y restent et s'épanouissent dans un environnement sain.

Enfin, la promotion de l'image culturelle de Bruxelles et la redynamisation du quartier européen sont des objectifs importants à poursuivre dans le cadre du statut de Bruxelles, carrefour culturel à haute valeur touristique.

1. Garantir aux Bruxellois un meilleur cadre de vie au quotidien en poursuivant la politique en matière d'espaces publics, d'aménagements du territoire et de protection du patrimoine pour maintenir la mixité urbaine et les commerces de proximité.
2. Réaliser, comme le réclame la Région bruxelloise, un véritable cadastre du bruit garantissant une répartition équitable des vols en fonction de la densité de population avant toute proposition de modification du survol de Bruxelles.
3. Faire bénéficier tous les Bruxellois d'une eau saine à un prix raisonnable et égal pour tous par la rationalisation des intercommunales permettant une harmonisation du prix de l'eau entre les 19 communes sans impact supplémentaire sur le particulier ou les entreprises.
4. Assurer la propreté permanente de l'espace public de l'ensemble de la Région en renforçant les équipes de balayeurs et en multipliant les campagnes de sensibilisation à la propreté.

5. Repositionner Bruxelles dans une dynamique de croissance économique par la création d'une stratégie de promotion et d'encouragement de l'esprit d'entreprise et faire du commerce un pivot de l'activité économique des quartiers, véritables leviers d'une politique de l'emploi efficace.
6. Dans cette dynamique de croissance, assurer par un partenariat entre les écoles et les entreprises une meilleure adéquation entre les formations techniques et professionnelles et les attentes des entreprises en terme de main-d'œuvre pour permettre aux demandeurs d'emploi de répondre aux réels besoins de celles-ci.
7. Permettre aux Bruxellois de bénéficier de l'énorme potentiel scientifique de leur Région en développant un plan d'action bruxellois « sciences et société » et en créant une « Cité de la connaissance » (Pôle européen d'Ecoles d'Ingénieurs) pour la gestion et la diffusion des savoirs.
8. Favoriser l'embauche dans la fonction publique en veillant notamment à une adaptation des exigences linguistiques.

SE LOGER A BRUXELLES

9. Augmenter l'offre sociale de logements et promouvoir le logement moyen par la mise en œuvre des moyens visant la mixité sociale des quartiers et permettant à toute personne de pouvoir se loger à Bruxelles.
10. Favoriser l'accès à la propriété pour tous les Bruxellois en augmentant la capacité d'action du Fonds du logement, en poursuivant les réformes fiscales et en instaurant un système de leasing immobilier pour permettre aux locataires de devenir propriétaires de leur logement social.

VIVRE EN SECURITE A BRUXELLES

- II. Renforcer la police de proximité en libérant la police locale de certaines tâches administratives afin qu'elle puisse assurer au mieux ses missions de terrain auprès du citoyen.

12. Lutter avec détermination contre la délinquance et les incivilités en poursuivant la politique déjà mise en œuvre en matière de vidéo-surveillance, de télépolice, de sécurisation des accès des logements sociaux et d'éclairage public en complément des dispositifs de prévention déjà existants.
13. Sécuriser les abords des écoles en améliorant leur aménagement et en augmentant le nombre d'agents habilités à la sécurité.

MOBILITE A BRUXELLES

14. Désengorger les axes autour de et à Bruxelles en veillant à l'application effective du code de la route pour les entraves à la circulation (stationnement gênant, double file, etc.), véritables obstacles à la fluidité du trafic, et en assurant une gestion efficace du stationnement.
15. Préparer la mise en service du RER pour favoriser l'accès à Bruxelles par une adaptation optimale du réseau STIB à l'intérieur de Bruxelles et par la mise en place de mesures alternatives comme le covoiturage, le carsharing et la création de parkings de dissuasion gratuits.

FISCALITE

16. Poursuivre la baisse des droits d'enregistrement afin de favoriser l'acquisition du logement familial, réduire les droits de succession afin de stimuler l'épargne pour encourager l'investissement immobilier et garantir la paix fiscale en plafonnant les impôts communaux.
17. Diminuer les taxes locales sur les commerces des indépendants et les professions libérales, et offrir des exonérations fiscales et parafiscales à ceux qui s'installent dans certaines zones de Bruxelles afin de permettre leur revitalisation, d'y relancer l'activité économique et d'y créer des emplois.

FAMILLE

18. Répondre au souci des parents bruxellois face au manque de places dans les crèches en soutenant les initiatives communales par la création de nouvelles crèches et les milieux d'accueil non subventionnés.
19. Garantir une offre de services adaptés aux personnes âgées et handicapées afin de renforcer leur autonomie et accroître leur participation à la vie citoyenne.

SANTE

20. Accorder une attention particulière au problème de santé mentale en renforçant les structures existantes, améliorer l'accueil et le délai de prise en charge du patient dans les hôpitaux bruxellois et améliorer le rôle de la médecine de première ligne en renforçant celui des prestataires de soins.

SPORT

21. Permettre le développement des clubs sportifs locaux en poursuivant la politique de subsides aux communes pour les investissements en infrastructures, en ouvrant les infrastructures scolaires de manière plus large et en incitant les jeunes à s'inscrire dans les clubs sportifs.

BRUXELLES CULTURELLE ET TOURISTIQUE

22. Promouvoir l'image culturelle de Bruxelles en mettant en valeur tant son patrimoine culturel et architectural que les réalisations dans les différentes disciplines culturelles (danse, musique, théâtre, etc.).

23. Assurer une meilleure intégration de l'Europe à Bruxelles en réimplantant des zones d'habitats et de convivialité dans le quartier européen, en y créant des commerces et en y suscitant des activités économiques, culturelles et urbaines.

INSTITUTIONNEL

24. Obtenir l'autonomie constitutive pour la Région de Bruxelles-Capitale, le financement nécessaire propre à son statut de Capitale et garantir un mécanisme visant à empêcher le blocage du fonctionnement de ses institutions.
25. Renforcer la démocratie directe par l'instauration de l'élection directe du Bourgmestre.



25 propositions pour la Communauté française



Le 13 juin prochain, les Députés que vous élirez siégeront selon l'endroit où vous habitez au Parlement de la Région wallonne ou au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. Le Parlement de la Communauté française est composé de l'ensemble des Députés wallons et de 19 députés francophones du Parlement de la Région de Bruxelles.

La Communauté française est l'institution compétente pour toutes les matières que l'on dit « personnalisables », c'est-à-dire principalement l'enseignement, la culture, l'aide à la jeunesse ou encore la prévention en matière de santé.

Les compétences de la Communauté française sont essentielles car elles concernent directement le citoyen. Notre économie ne peut pas être compétitive si nos écoles ne forment pas bien nos étudiants. Nous ne pouvons pas aspirer à vivre dans une société tolérante et citoyenne si les femmes et les hommes appelés à y appartenir n'ont pas été sensibilisés à la richesse de la culture ou au bien fondé des valeurs démocratiques qui nous rassemblent. Nous ne pouvons pas non plus gérer la sécurité sociale en bons pères de famille sans s'occuper de prévention ou sans favoriser la pratique du sport. Nous ne pouvons pas, enfin, espérer vivre dans une société harmonieuse si nous ne donnons pas aux jeunes les moyens de développer un projet de vie adapté à leurs envies et à leurs attentes.

Pour atteindre les objectifs que nous venons de fixer, nous voulons un enseignement où la recherche de l'excellence ne soit plus un tabou, d'une école qui soit davantage vecteur d'ascension sociale, d'une école où l'élève et l'étudiant doivent fournir des efforts pour réussir et où ils doivent aussi respecter les professeurs et les locaux.

Pour atteindre ces objectifs, nous voulons garantir l'accès de tous à la culture, mais nous voulons aussi une programmation de grande qualité qui répond aux attentes des citoyens. Nous voulons enfin que les intérêts de la Francophonie et de la langue française soient défendus avec force dans notre pays et à l'étranger.

Pour atteindre ces objectifs, nous voulons plus de cohérence dans la gestion des départements de l'enseignement et de la culture, notamment en regroupant l'enseignement obligatoire entre les mains d'un seul Ministre.

Pour atteindre ces objectifs, nous voulons des places d'accueil en suffisance pour nos enfants.

Pour atteindre ces objectifs, nous voulons davantage de moyens pour le sport, mais nous voulons aussi une gestion plus coordonnée des budgets et des investissements.

1. Renforcer le goût de l'effort et de l'excellence des élèves, notamment en réintroduisant les devoirs (soit à domicile, soit dans les écoles de devoirs) et recentrer l'enseignement fondamental sur les matières essentielles : le calcul et le français, entre autres par un recours systématique au manuel scolaire.
2. Permettre aux élèves de pouvoir situer le niveau de leurs connaissances par rapport à celui des autres élèves en organisant un examen commun à toutes les écoles et à tous les réseaux en fin d'études primaires et secondaires. Nous voulons ainsi lutter contre toute dualisation de l'enseignement, en tenant compte de la spécificité des écoles en discrimination positive. Nous voulons déterminer un niveau d'exigence commun requis de la part des élèves terminant un même type d'enseignement.
3. Construire de véritables partenariats entre l'école et l'entreprise en poursuivant la revalorisation des filières techniques et professionnelles, notamment par la modernisation des équipements, et en développant le recours à la formation en alternance.
4. Garantir la connaissance d'au moins deux langues au terme de l'enseignement obligatoire en favorisant leur apprentissage dès le plus jeune âge, en développant l'immersion linguistique et en favorisant la mobilité des étudiants, tant en Belgique qu'à l'étranger.
5. Maintenir avec les enseignants un dialogue constructif et permanent leur permettant d'enseigner dans un climat serein et motivant, en assurant l'attractivité de leur fonction à travers l'exécution de la revalorisation barémique.
6. Assurer une intégration harmonieuse de notre enseignement supérieur dans l'espace européen, et de chacune de nos universités en particulier. Nous voulons permettre aux étudiants d'accéder aux études supérieures qui leur sont les plus appropriées (universités, hautes écoles, instituts d'architecture, enseignement artistique, enseignement de promotion sociale, etc.) par une meilleure orientation au terme de l'enseignement obligatoire et par un soutien adapté à leur situation financière.
7. Mettre fin aux incertitudes liées à l'application des différents systèmes de numerus clausus. Nous voulons réguler le flux des étudiants à l'entrée des études de médecine et de dentisterie afin de former un nombre de praticiens en rapport avec les besoins des différents secteurs.
8. Renforcer les synergies et développer des collaborations entre les différents réseaux, notamment en matière d'achat de matériel scolaire ou d'utilisation des infrastructures, dans le respect de la liberté et de la spécificité de chaque réseau et dans le but d'optimiser les moyens disponibles au profit de tous, notamment pour assurer des investissements équitables dans les bâtiments scolaires.

LE DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

9. Développer la recherche scientifique en facilitant l'accès aux bourses pour les étudiants appelés à entamer des études supérieures de troisième cycle, en améliorant le statut administratif et pécuniaire du chercheur afin d'éviter la « fuite des cerveaux » et en augmentant les budgets de recherche fondamentale alloués aux universités et au FNRS.

LA CULTURE

10. Amener la culture à l'école par la rencontre des artistes et des élèves, en multipliant les collaborations entre l'école, le Théâtre jeune public, les Jeunesses musicales et les artistes plasticiens, en revalorisant l'usage du livre et en incitant à la fréquentation des bibliothèques, des médiathèques, des théâtres et des musées.
11. Garantir l'accès de tous à la culture par la programmation de spectacles qui recueillent l'intérêt du public et par l'offre de tarifs préférentiels.
12. Favoriser la création, la programmation et la promotion de nos artistes, notamment par l'intermédiaire des centres culturels, des initiatives culturelles locales et des télévisions communautaires.

L'AUDIOVISUEL

13. Augmenter le budget d'aide à la création cinématographique, donner les moyens à nos producteurs de faire connaître leurs réalisations en Belgique et à l'étranger. Mais aussi renforcer les co-financements avec le secteur privé par un recours accru aux incitants fiscaux mis en place (Tax Shelter).
14. Rendre effective la spécificité des services rendus par les chaînes de télévision subventionnées (la RTBF et les télévisions locales) : des programmes d'information de qualité, réalisés en toute indépendance et avec objectivité, des émissions de société et des programmations culturelles propres à notre Communauté et à son identité.
15. Protéger davantage les mineurs de la vision d'images violentes ou choquantes en étendant la signalétique à tous les supports audiovisuels (vidéos, DVD, Internet, etc.).

L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

16. Améliorer l'accueil de la petite enfance en augmentant le nombre de places et en soutenant la diversification des milieux d'accueil (crèches indépendantes, crèches subventionnées, crèches à proximité des entreprises, gardiennes indépendantes, crèches parentales...) de manière à mieux répondre aux besoins de chacun.

LA PROMOTION DE LA SANTE

17. Assurer la bonne santé de nos enfants par des consultations prénatales gratuites et de qualité, par une meilleure coordination entre l'ONE et les médecins et par l'augmentation de la couverture vaccinale qui doit atteindre plus de 90 % chez les enfants et les jeunes adolescents pour toutes les vaccinations recommandées.
18. Mener une politique de prévention qui responsabilise davantage le citoyen et qui cesse de banaliser l'usage et la consommation de drogue, d'alcool ou de tabac.
19. Prévenir et dépister les maladies graves, comme le cancer, de manière plus efficace par le développement d'un plan d'action global et par l'offre récurrente de « chèques dépistages ».

LE SPORT

20. Encourager la pratique d'un sport par tous.
Une politique volontariste doit associer les communes, les clubs sportifs et les écoles, soutenir le sportif du stade d'amateur à celui de l'athlète confirmé et préserver l'indispensable rôle rempli par les bénévoles en assouplissant les règles fiscales qui les pénalisent.

21. Donner aux élèves le goût du sport et des valeurs qu'il véhicule (esprit d'équipe, de solidarité, goût de l'effort) en leur faisant pratiquer des activités sportives adaptées à leurs capacités et en développant des synergies entre les établissements scolaires et les clubs sportifs avoisinants. Instaurer une « Journée du sport » pour permettre aux élèves de découvrir les sports qu'ils peuvent pratiquer après l'école et sans difficulté de déplacement.

AIDE ET PROTECTION DE LA JEUNESSE

22. Renforcer la lutte contre la maltraitance en soutenant davantage les équipes « SOS enfants » et en assurant l'effectivité des peines prononcées contre ceux qui se rendent coupables de crimes envers les enfants.
23. Consacrer le double rôle que doit jouer la société en matière de délinquance juvénile :
 - d'une part, mettre en place un travail éducatif avec le jeune afin d'éviter toute récidive et garantir sa réinsertion sociale ;
 - d'autre part, assortir l'acte posé d'une sanction juste, dissuasive pour le jeune et attendue par la victime, notamment par une augmentation du nombre de places en centres ouverts ou fermés.

EGALITE DES CHANCES ET CITOYENNETE

24. Former les étudiants à une citoyenneté libre, responsable, européenne et respectueuse de l'égalité homme-femme, notamment en introduisant, en fin de secondaire, un cours de philosophie et d'histoire culturelle des religions.

LES RELATIONS INTERNATIONALES

25. Promouvoir la Francophonie et défendre le principe de « l'exception culturelle » pour pouvoir continuer à subsidier la création culturelle francophone, garante de notre identité et de notre spécificité, et promouvoir nos artistes à l'étranger grâce à la création d'un fonds d'exportation culturelle.



Editeur responsable :

F. Burstin • MR

rue de Naples, 39-41 • 1050 Bruxelles

Imprimé électoral 13 juin 2004.